



Divorce suivant jugement de divorce

Par **LYLILO**, le **24/01/2009** à **13:14**

BONJOUR

MON EX MARI ME VERSE UNE PENSION TOUS LES MOIS ET LA IL ME RECLAME DES JUSTIFICATIFS DE DEPENSE CONCERNANT CETTE PENSION. EN A T IL LE DROIT ????

Par **Marion2**, le **24/01/2009** à **18:03**

Bonjour,

Merci de ne pas écrire en majuscules.

Vous n'avez aucun justificatif à lui fournir !!! Il n'a pas le droit de vous réclamer quoique ce soit.

Par **domi**, le **24/01/2009** à **18:05**

bonsoir , du moment où vos enfants ne manquent de rien , votre ex mari n'a aucun justificatif à recevoir ! D'autant que la pension comprend l'éducation et "l'entretien" , à savoir frais d'eau , de chauffage , de nourriture , vêtementsvous n'avez donc pas à vous justifier . Domi